

N/REF : 16/09/2026 15H09 C:001047 I:00175
V/REF : INT7263763
V/Email reçu le Mercredi 16/09/2026 à 15H09

SDC 'Le rembrandt'
C/O LAMY LYON SYNDIC VAISE II
32 RUE JOANNES CARRET
TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09

IMMEUBLE : LE REMBRANDT
15/17/19 RUE ERNEST FABREGUE
69009 LYON

Saint Priest, le 07 Octobre 2026

ADRESSE : ALLEE 15 C - CONTACT SUR PLACE M.FAVORINI TEL 0645335300 AU 1 ER ETAGE
MAIL MFAVORINI@ORANGE.FR

Motif de la demande : INTERVENIR POUR UNE RECHERCHE DE FUITE SUITE AU PASSAGE DU PLOMBIER
DE SON ASSURANCE QUI A DETERMINE QUE LA FUITE NE PROVENAIT PAS DE SON
LOGEMENT.

Donneur d'ordre : M. D. JUQUEL

NATURE DE L'INTERVENTION :

=====

LE 18/09/2026 :
RECHERCHE DE FUITE RÉALISÉE AU LOGEMENT DE M. FAVORINI.
LES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU AINSI QUE LES ÉVACUATIONS SONT
ENTIEREMENT APPARENTS ET ACCESSIBLES AU CONTRÔLE VISUEL.
UN TEST D'HUMIDITÉ A ÉTÉ EFFECTUÉ AU NIVEAU DU MUR IMPACTÉ, RÉVÉLANT UN
TAUX D'HUMIDITÉ DE 15 %.
AUCUNE CANALISATION D'ALIMENTATION EN EAU NI AUCUNE ÉVACUATION NE PASSE
A L'EMPLACEMENT DES DÉGRADATIONS CONSTATÉES.
LORS DE NOTRE INTERVENTION, AUCUN DÉSORDRE NI AUCUNE FUITE N'ONT ÉTÉ
CONSTATÉS SUR LES RÉSEAUX VISIBLES A PROXIMITÉ DE LA ZONE IMPACTÉE.
LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DEVRONT ETRE RÉALISÉS APRES SÉCHAGE COMPLET
DES SUPPORTS. UN CONTRÔLE DE L'HUMIDITÉ PAR L'ENTREPRISE DE PEINTURE
DEVRA ETRE EFFECTUÉ AVANT INTERVENTION.

COMMENTAIRES : IA COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 06/10/26 A 11H33 DJUQUEL@LAMY-IMMOBILIER.FR
IA COMPTE RENDU EN CC LE 06/10/26 A 11H33 MFAVORINI@ORANGE.FR
IA COMPTE RENDU EN CC LE 06/10/26 A 11H33 AGARCIN@LAMY-IMMOBILIER.FR

IA COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 06/10/26 A 10H51 DJUQUEL@LAMY-IMMOBILIER.FR

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge	1	26,77	26,77
2,50	H(s) Ouv.Plomberie/Déplac.Le 18/09/2026	1	79,59	198,97

TOTAL H.T.	225,74
T.V.A. a 10,00%	22,57
TOTAL T.T.C.En EURO	248,31

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Lamy Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09 (LYON 09)
Téléphone 04.72.74.50.20 - Justificatif 04.78.24.86.07
Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris 487530099-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

M. JUQUEL david
Téléphone - Justificatif
Email : DIJUQUEL@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

LE REMBRANDT
15/17/19 RUE ERNEST FABREGUE
69009 LYON

Nos références :

INT7263763/MS230766/IM74065/FU 212674

DEMANDE D'INTERVENTION

PRIORITAIRE

INT7263763

à joindre à la facture

LYON 09 , le 16/09/2026
SOLYDEC
3 RUE MAURICE AUDIBERT
69800 ST PRIEST

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat de copropriété LE REMBRANDT
C/° Lamy Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903 69338 LYON CEDEX 09 (LYON 09)

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email contact@solydec-maintenance.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04 72 78 88 78

Nature de l'intervention demandée

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : RDF au 15C -Martine Favorini - Le Rembrandt

Descriptif : RDF au 15C

Martine Favorini : mfavorini@orange.fr

Le Rembrandt

Digicodes :

-

Lieu de l'intervention

Bâtiment :

Escalier :

Adresse :
15/17/19 RUE ERNEST
FABREGUE
69009 LYON

Appartement :

Etage :

Occupant(e) :

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.
Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de règlement : Immédiate

M. JUQUEL david